

**Délibération 2023-076**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Date de la convocation : jeudi 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi dix-neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

**Pouvoirs :** LACOLLEY Daniel (pouvoir à HAVARD Georges), LEVOYER Thérèse (pouvoir à LELUBEZ Marlène), RIES Stéphanie (pouvoir à HAIRON Josiane), OHEIX Yoann (pouvoir à ROUXEL Dominique), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

**Excusés :** LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** MAUGER Sylvie

**Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CONTRATS ACCROISSEMENT ACTIVITE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient d'ouvrir des postes afin de couvrir des besoins non permanents :

- Résidence autonomie :
  - o 1 poste d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon, 30 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 d'une durée de 6 mois renouvelable,
  - o 1 poste d'adjoint technique, 1<sup>er</sup> échelon, 36 heures par mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour une durée de 6 mois renouvelable
- Centre technique municipal :
  - o 1 poste d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon à temps complet, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2023
- Service administratif :
  - o 1 poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> échelon, 28 h par semaine, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à la création des postes non permanents présentés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.



Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric BRIENS